

## Performances de collecte et de recyclage : Ecomaison déploie dans les déchèteries publiques le tri par matériaux

Ecomaison – l'éco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics pour la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison -incite les collectivités à installer dans les déchèteries publiques des bennes de tri par matériaux communs à différentes filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). L'objectif : massifier leur collecte et améliorer leur recyclage.

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, également appelée [loi AGECE](#), a donné naissance à de nouvelles filières de recyclage (Responsabilité Elargie du Producteur – REP) portant le nombre de celles-ci à 25. Ecomaison est agréé sur 4 d'entre elles : ameublement (DEA), produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), articles de bricolage et de jardin (ABJ) et jouets (JJ) faisant d'Ecomaison un acteur majeur de l'économie circulaire.

### Passer d'une logique tri par filière à une logique de tri par matériaux.

La multiplicité des filières et l'espace contraint dans les déchèteries publiques ont conduit Ecomaison à repenser sa stratégie de collecte pour optimiser l'espace nécessaire au tri de ces nouveaux produits.

Ecomaison a une expérience de 12 ans acquise sur la filière ameublement, dont la collecte s'est majoritairement effectuée en déchèterie publique dans une benne unique. **Ecomaison propose désormais aux collectivités d'installer une ou plusieurs bennes dites « multi-filières »**, pour déployer trois filières supplémentaires sur lesquelles Ecomaison est agréé : bâtiment, articles de bricolage et jardin, jouets. Ce nouveau concept consiste à **passer d'une logique tri par filière à une logique de tri par matériaux**.

### Bois, mousses, petits objets : à chacun son contenant

Ecomaison peut déployer jusqu'à 5 bennes par déchèterie pour les matériaux :

- Bois
- Plastiques
- Mousses et textiles

## Trier par matériau : un enjeu majeur pour Ecomaison et les collectivités locales

- Métaux
- Plâtre

Ainsi que des racks de collecte pour les menuiseries et des caisses-palettes pour les petits objets (jouets, articles de bricolage et de jardin, éléments de décoration textile).

Ecomaison propose aux collectivités un déploiement progressif de ce nouveau modèle de collecte, avec en priorité, l'installation d'une benne pour le bois (armoires, portes, parquets, chaises...) car ce flux génère les plus gros volumes, filières ameublement et bâtiment confondues.

### La logique de tri par matériaux plébiscitée par les collectivités

**90% des collectivités sous contrat avec Ecomaison sont favorables à la mise en place du tri par matériaux** et souhaitent installer des bennes « multi-filières » sur au moins l'une de leurs déchèteries. À date, Ecomaison a équipé 500 déchèteries publiques et 1 500 devraient l'être d'ici la fin de l'année.

Le tri par matériaux permet de massifier les volumes collectés et d'**optimiser la performance de leur recyclage**. En effet, lorsqu'un matériau – par exemple le bois - est trié « à la source » - c'est-à-dire au moment où il est jeté - et n'est donc pas mélangé à d'autres matériaux tels que les plastiques ou les mousses, il peut être directement dirigé vers la filière de recyclage qui lui est dédiée. **Mieux triés, les matériaux sont donc mieux recyclés.**

## Trier par matériau : un enjeu majeur pour Ecomaison et les collectivités locales

### A propos

**Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison : mobilier, literie, textiles de décoration, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets.**

Historiquement créé en 2011 – alors sous le nom d'Eco-mobilier - par 24 distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomaison est désormais composé de 68 actionnaires issus des secteurs de l'ameublement, de la literie, du bâtiment, du bricolage, du jardin et du jouet. A sa création, 55% des meubles étaient enfouis. En 2022, 97% des meubles ont bénéficié d'une solution de réemploi ou de recyclage. Les progrès accomplis font du secteur de l'ameublement une filière efficiente, référente pour la mise en œuvre de nouvelles filières de recyclage.

Ecomaison est l'éco-organisme de la maison : [ecomaison.com](https://ecomaison.com)



### Contacts presse

#### Agence CIA

Mélissa Bire - 06 50 02 16 38 – [mbire@agence-cia.com](mailto:mbire@agence-cia.com)

Ophélie Godard - 06 66 36 90 11 – [ogodard@agence-cia.com](mailto:ogodard@agence-cia.com)